VI[e] SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE/PARLEMENT WALLON

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Communauté française de Belgique/Région wallonne/Belgique (DANRWB)
- Namur (Belgique)
- 7 au 11 mai 2012

PARTICIPANTS

Délégation de l'Assemblée nationale du Québec

- M. François Gendron, troisième vice-président de l'Assemblée nationale et président délégué de la DANRWB
- M. Michel Matte, député de Portneuf et vice-président de la DANRWB
- M. Pierre Curzi, député de Borduas et membre de la DANRWB
- M[me] Maryse Gaudreault, députée de Hull
- M. Denis Trottier, député de Roberval et membre de la DANRWB
- M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANRWB.

Délégation du Parlement wallon

- M. Patrick Dupriez, président du Parlement wallon
- M[me] Isabelle Simonis, députée, présidente de groupe (PS)
- M. Jean-Claude Maene, député (PS)
- M[me] Annick Saudoyer, députée (PS)
- M[me] Sybille de Coster-Bauchau, députée (MR)
- M. Gilles Mouyard, député (MR)
- M. Luc Tiberghien, député (ECOLO)
- M[me] Monika Dethier-Neumann, députée (ECOLO)
- M. Dimitri Fourny, député (CDH)
- M. Frédéric Janssens, secrétaire général du Parlement wallon
- M. Olivier De Decker, attaché aux relations extérieures.

CONTEXTE

- Le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon a été institué par la signature d'une entente entre la présidente de l'Assemblée nationale du Québec et le président du Parlement wallon, le 6 février 2003 à Québec.

CONTEXTE (SUITE)

- Le Comité mixte vise à encourager la coopération entre le Québec et la Wallonie ainsi qu'à développer un dialogue interparlementaire entre les deux assemblées, en vue d'un renforcement des liens d'amitiés entre Wallons et Québécois.
- Les sessions du Comité mixte se tiennent alternativement au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Québec, du 10 au 13 mai 2011. Les parlementaires y ont discuté de mesures de rapprochement entre parlements et citoyens, des travaux de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, d'aide aux personnes aînées et de financement des entités fédérées.

THÈMES

- L'actualité politique et parlementaire en Wallonie et au Québec
- La gestion forestière
- Le développement rural
- L'occupation dynamique des territoires.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis mai 2011 et appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en Wallonie.
- S'enquérir, par le moyen de séances de travail, de rencontres avec des experts et de visites de terrain, de l'expérience wallonne en matière de gestion forestière, et présenter la situation et les stratégies québécoises en ce domaine.
- S'enquérir des défis rencontrés en Wallonie et des stratégies préconisées par les autorités wallonnes en matière d'aménagement et de revitalisation des territoires ruraux et urbains dévitalisés, et présenter le contexte et les stratégies québécoises en matière d'occupation dynamique des territoires et de développement rural.
- Renforcer les relations institutionnelles entre l'Assemblée nationale et le Parlement wallon.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les échanges engagés au cours de la séance de travail portant sur l'actualité politique et parlementaire ont permis aux députés du Québec et de la Wallonie de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur parlement respectif, ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la V^{e} session du Comité mixte (Québec, mai 2011).

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- La séance de travail portant sur l'occupation dynamique des territoires a permis à la délégation québécoise de faire état des programmes et des stratégies gouvernementales en ce domaine. Plus spécifiquement, la Délégation de l'ANQ a présenté la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, décrivant le contexte et la vision sociétale dans lesquels elle s'inscrit ainsi que les objectifs poursuivis par cette politique. Par ailleurs, les présentations des parlementaires wallons et des experts du Service public de Wallonie, de même que les discussions qui ont suivi, ont permis aux parlementaires québécois de se familiariser avec la politique européenne de développement rural et son application en Wallonie ainsi qu'avec le fonctionnement du Réseau wallon de Développement rural.
- Des visites de terrain à Marche-en-Famenne et à Braives, liées à la thématique de l'occupation dynamique des territoires, ont permis à la délégation québécoise d'apprécier des exemples concrets de développement rural et de rénovation urbaine, découlant directement des directives et des politiques wallonnes et européennes présentées en séance de travail.
- Lors de la séance de travail consacrée à la gestion forestière, des experts attachés au Service public de Wallonie ont brossé un portrait de la forêt wallonne et du nouveau code forestier wallon. Ils ont également présenté la mission, la structure et les actions de l'Office économique wallon du bois, l'organisme responsable du développement économique de la filière bois en Wallonie. La délégation québécoise a poursuivi avec une description succincte de la ressource forestière du Québec, suivie d'une présentation des principales caractéristiques et de l'évolution du régime forestier québécois. Les rôles dévolus au Forestier en chef et le nouveau régime forestier, qui entrera pleinement en vigueur en 2013, ont également été abordés par les députés de l'ANQ. Cette séance de travail a permis aux membres des deux délégations de comparer les réalités forestières québécoises et wallonnes. Ils ont ainsi pu constater qu'au-delà des différences en termes de taille des territoires et de surfaces recouvertes de forêt, le Québec et la Wallonie sont confrontés à de nombreux défis communs en matière de gestion forestière.
- Les travaux sur la gestion forestière ont été enrichis par la visite d'un complexe industriel de transformation du bois, combinant des activités intégrées de biodécoupe, de production de palettes pour l'entreposage et de production d'énergie verte (granules pour le chauffage), le tout, dans une optique d'utilisation optimale de la ressource forestière, d'économie de transports et de limitation de la production de CO2.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- En outre, pour compléter l'étude du thème de la gestion forestière, les parlementaires de l'ANQ ont effectué une visite du Comptoir forestier de Marche-en-Famenne, dont le rôle est d'assurer la régénération du patrimoine forestier wallon en fournissant des semences de première qualité offrant un taux de germination optimal ainsi qu'une visite de terrain axée sur la préservation de la biodiversité. La délégation s'est rendue sur un site forestier inscrit dans le réseau européen Natura 2000 (vaste réseau écologique étendu sur l'ensemble du territoire européen) et consacré à la sauvegarde du patrimoine biologique wallon.
- Par ces échanges de vues et d'expériences, les parlementaires de l'ANQ ont renforcé leur expertise dans les matières à l'étude, ont parfait leur connaissance du fonctionnement du Parlement wallon et ont contribué à l'enrichissement de la relation interparlementaire entre le Québec et la Wallonie.

COÛT

- Per diem et autres frais	5 249,32 $
- Transport	10 196,42 $
Total	**15 445,74 $**